

Délégation régionale  
Paris-IDF Centre-Est

Décision n° 2024-182

LA DELEGUEE REGIONALE, Hélène MAURY

**ORDONNATRICE SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS-IDF CENTRE-EST  
ET REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° DAJ2024-154 du 1<sup>er</sup> avril 2024, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision n° 2024-178 du 3 juin 2024 donnant délégation de signature à Madame Muriel FORT, Responsable des ressources humaines ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-302 du 1<sup>er</sup> janvier 2024 nommant Madame Hélène MAURY, déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

**DECIDE**

**Article 1 :** En complément de la décision n° 2024-178 susvisée, délégation de signature est accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à Madame Muriel FORT, ingénieur de recherche, affectée à la Délégation régionale Paris IDF Centre Est, en sa qualité de Responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant des articles 2 et 3 de la délégation de pouvoir issue de la décision DAJ2024-154.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Fait à Paris

  
La déléguée régionale

Hélène MAURY

